Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060706-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMONNIER Sandrine

2026-06/07-06 – RASED : fixation des cotisations 2026

Considérant que la psychologue scolaire intervient, sur les communes de Broualan, La Boussac, Pleine-Fougères, Trans-la-Forêt, Antrain- Val-Couesnon, Bazouges-la-Pérouse, Roz sur Couesnon, Saint Broladre, Sains, Saint Georges de Gréhaigne, Saint Marcan et Tremblay-Val-Couesnon ;
Considérant que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est installé dans les locaux de l'école publique de Pleine-Fougères ;

Considérant que cette installation nécessite l'utilisation de fournitures administratives, d'une ligne téléphonique, d'un ordinateur portable, achat de test, logiciel informatique etc... Mis à disposition par la Mairie de Pleine-Fougères et engendre pour celle-ci des frais de fonctionnement ;

Considérant que 12 écoles bénéficient du RASED ;

Considérant que Monsieur le Maire propose de demander une participation à chaque école d'un montant de 1,50 euros par élève, comme l'année précédente, afin de répartir les charges de fonctionnement pour l'année 2025/2026 (base élève donnée par la psychologue intervenante) ;

Considérant alors que la contribution financière des écoles s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060706-DE

	Effectif	Forfait	Total
LA BOUSSAC	106	1,5	159
PLEINE FOUGERES	121	1,5	181,5
RPI Broualan- Trans la Foret	84	1,5	126
BROUALAN	*38*	1,5	57
TRANS LA FORET	*46*	1,5	69
ANTRAIN - VAL COUESNON	111	1,5	166,5
TREMBLAY - VAL COUESNON	55	1,5	82,5
BAZOUGES LA PEROUSE	75	1,5	112,5
ST BROLADRE	100	1,5	150
ROZ SUR COUESNON	66	1,5	99
RPI Sains - St Georges -St Marcan	46	1,5	69
SAINS	*14*	1,5	21
ST GEORGES DE GREHAIGNE	*15*	1,5	22,5
ST MARCAN	*17*	1,5	25,5
	764		**1146**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de fixer la cotisation 2025/26 pour le RASED pour chaque école comme indiquée ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Maire de recouvrer les sommes dues par chaque commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
07/07/26